

Je crois que les imprimés sont encore le principal moyen de communication dans le pays. Les journaux et d'autres sources de renseignements prétendent que si le bill est adopté tel quel, de nombreux journaux ne pourront survivre. Nous avons vu comment, depuis quelques années, les journaux indépendants ont cessé de paraître un à un, au point que pour survivre, les journaux canadiens ont dû se placer sous l'autorité d'un grand syndicat. Je suis certain que la hausse considérable et soudaine des tarifs, alliée à l'effort du gouvernement essayant d'accomplir d'un seul coup ce qu'il a négligé de faire jusqu'ici afin de rajuster les frais du ministère des Postes, aura d'autres répercussions désastreuses pour certains journaux indépendants du Canada.

L'autre jour, j'ai demandé au secrétaire d'État (M. Pelletier) s'il comptait s'attaquer aux monopoles dans le domaine des moyens électroniques de grande information. Il a répondu que telle était en effet, l'intention du gouvernement et qu'une déclaration serait faite en temps opportun. Cependant, le gouvernement inaugure une politique qui aggravera fatalement la situation monopoliste dans le secteur de la presse. Certains journaux, économiquement marginaux, ont franchement admis que cette augmentation brusque et draconienne de leurs frais ne leur permettrait pas de survivre.

Pour assurer la survivance de la démocratie parlementaire au Canada, j'exhorte le ministre à s'appuyer sur les précédents de ces dernières années autorisant une discussion intelligente, et de déférer la question à un comité parlementaire avant la deuxième lecture. Le Parlement est en session depuis un mois environ et j'ai déjà entendu bon nombre d'experts-minute en matière parlementaire protester contre toutes les pertes de temps. Il y a un mois à peu près qu'ils sont ici et ils disent que toute discussion en cette enceinte est une perte de temps. A les en croire il vaudrait mieux laisser au cabinet le soin de décider, car il est le meilleur juge.

• (4.00 p.m.)

Nous avons affaire à une génération d'experts instantanés. Qu'est-ce, au fond, qu'un expert? Souvent, c'est un «ex-», une vieille barbe, et un «père», qui se croit le générateur de toute sagesse. On ne peut juger de la valeur de l'institution parlementaire en une ou deux semaines de procédures devant cette haute cour de l'opinion publique. C'est le lieu où nous cherchons l'accord dans la discussion.

[L'hon. M. Dinsdale.]

C'est le dernier espoir pour les citoyens du Canada d'obtenir réparation et justice. Nous n'avons pas d'ombudsman et si nous devons jamais réaliser une société juste, ce ne sera qu'en reconnaissant le principe vital de la démocratie parlementaire, qui est la responsabilité de l'exécutif à l'égard de représentants élus.

Nous avons entendu tantôt un échange entre le premier ministre de la Couronne et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est un expert reconnu—et j'emploie le mot «expert» dans le meilleur sens du terme—en matière de principes et d'usages de notre régime parlementaire. J'ai été peiné d'entendre le premier ministre, qui, en somme, n'est que le premier parmi ses égaux dans notre régime parlementaire, déclarer qu'il exerce un régime sélectif de présences quant aux ministres parce que, d'après lui, ils pourraient beaucoup mieux employer leur temps avec les bureaucrates qu'à écouter les observations présentées à la Chambre par les représentants du peuple. Voilà le genre de tendance que nous devons éviter au Parlement. Depuis un mois cette tendance a pris une allure inquiétante et j'espère que le ministre des Postes, qui a acquis dans d'autres régions du Canada une certaine expérience des assemblées législatives, acceptera la recommandation largement appuyée par les députés de l'opposition et, j'en suis certain, discrètement encouragée par ses propres amis, notamment le comité des 35, que cette affaire soit déférée à un comité.

Certes, les travaux du Parlement sont de plus en plus nombreux à notre époque compliquée, ce qui ne minimise pas son importance du Parlement comme banc d'essai de toute politique gouvernementale. Quand le premier ministre décide que ses collègues du cabinet remplissent mieux leurs tâches s'ils sont de pair à compagnon avec les bureaucrates plutôt qu'avec les représentants élus, il est temps de reviser nos valeurs et notre gamme de priorités.

Les ministres sont aussi membres du Parlement. D'après notre système parlementaire, s'ils ne sont pas présents à la Chambre, je suppose qu'ils perdront leur indemnité quotidienne en temps opportun, comme nous tous quand nous nous absentons. Nous constatons tous que la complexité croissante des travaux, depuis quelques années déplace le pouvoir de nos mains entre celles des bureaucrates.